

# Grand Chalon

Agglomération

# Loi d'accélération des énergies renouvelable

Réunion publique OSLONIe 06/12/2023

## Agenda

- Pourquoi sommes-nous réunis ce soir?
- 2) Contexte et objectifs de la part EnR
- **3** Qu'est-ce qu'une Zone Accélération (ZAER)
- 4) Le calendrier pour définir les zones d'accélération
- 5) Où en sommes-nous à OSLON?
- 6) Connaître les données de consommation d'énergies
- 7) Passage en revue des 10 énergies renouvelables





## Pourquoi sommes-nous réunis ce soir?

Dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique, et pour assurer la souveraineté énergétique, la Ministre Transition énergétique a promulgué, le **10 mars 2023**, la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables. **(ZAER)** 

Aujourd'hui deux tiers de notre consommation de gaz et d'électricité provient des énergies fossiles, alors que la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone pour 2050.

Afin de prendre en compte les particularités de chaque territoire la loi remet les communes au cœur de la planification énergétique. En tant qu'élus nous devons définir, en concertation avec nos concitoyens, des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables au sein de notre commune, pour **le 31 décembre 2023** 

La France est actuellement en retard sur ses objectifs d'augmentation de capacité de production d'énergies renouvelables (19,1% en 2020 contre 23% visés en 2020, 5% environ en S&L).

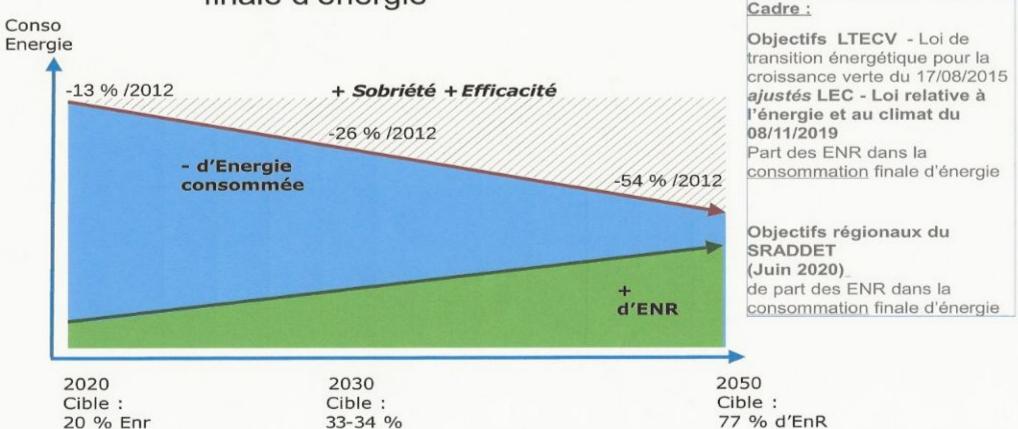




## Contexte:

Objectifs de part d'ENR dans la consommation

finale d'énergie







## Qu'est-ce qu'une zone d'accélération (ZAER)?

Une ZAER est une zone définie par la commune au sein de son territoire (terrains publics et privés) pour envisager la production d'énergie verte. Elle permet de mettre en valeur l'acceptabilité locale d'un projet EnR par une concertation simplifiée et incite les porteurs à se rapprocher de ces zones pour développer plus rapidement les projets d'énergies renouvelables.





#### LE CALENDRIER POUR DÉFINIR DES ZONES D'ACCÉLÉRATION A compter Jusqu'à fin Premier semestre Premier semestre du 1er juillet 2023 décembre 2023 2024 2024 Mise à disposition des Proposition des zones Avis du comité Concertation données territoriale régional de l'énergie par les communes Responsables: Responsables: Responsables: Responsables: - Etat - Référent préfectoral - Gestionnaires de - Communes - Comité régional de réseaux de gaz et - EPCI l'énergie unique d'électricité Modalités : Modalités : Modalités : - Conférence - Le comité régional - Concertation du de l'énergie public selon des territoriale modalités librement - Transmission de la détermine si les définies cartographie zones sont départementale au - Délibération du suffisantes pour conseil municipal comité régional de atteindre les Débat au sein de l'énergie objectifs régionaux l'organe délibérant de l'EPCI Délai: 2 mois Délai: 6 mois Délai: 3 mois





#### Ou en sommes-nous à OSLON?

## Ce que nous avons fait :

Une première réunion pour analyser le potentiel sur la commune en matière de développement de projets d'énergies renouvelables (ZAER) avec le Syndicat Mixte du Chalonnais mi-juillet 2023

Une seconde réunion le 22 novembre 2023 avec le syndicat Mixte et le Grand Chalon pour affiner nos ZAER

Une commission le 22 novembre 2023 entre élus et citoyens pour partager notre analyse ZAER et l'enrichir

Aujourd'hui 06 décembre 2023 : Partager avec vous en réunion publique de concertation notre proposition des ZAER

### Ce qu'il restera à faire avant le 31 décembre 2023 :

Soumettre au vote du Conseil Municipal le 18 décembre 2023 les ZAER retenues à la suite de notre réunion.

Transmettre à la Préfecture et au Grand Chalon le résultat de la définition des ZAER de la commune d'OSLON

## Connaître les données de consommation d'énergies

#### Des outils d'aide à la décision :

Des informations supports sont disponibles pour les élus pour définir les zones d'accélération et la capacité des communes et du Grand Chalon à couvrir les besoins de consommation avec les moyens de production locaux :

- Plateforme OPTEER (ATMO BFC): Pour connaitre les consommations d'énergie sur la commune, les capacités de production déjà en place;
- Atlas des Energies renouvelables (Syndicat Mixte du Chalonnais): Pour connaître le potentiel de production et les contraintes par filières.

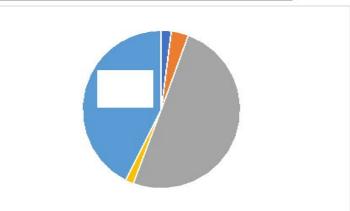






#### Consommations de votre territoire (MWh)

	_
Année des consommations	2 018
	MWH
00 Industrie	370
000 Tertiaire	612
00 Résidentiel	8 922
88 Agriculture	312
🛮 🖟 Transport routier	7 570
Consommation annuelle	17 784



Outil TEPOS

#### Taux d'autoproduction de votre territoire :

6 %

479 ha C

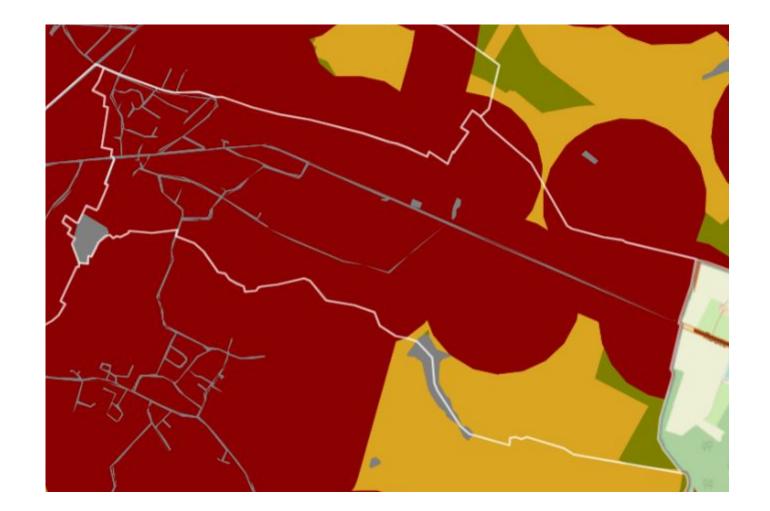
**Code INSEE: 71 333** 

## Productions de votre territoire (MWh)

Année des productions	2 021
	MWH
MMM Éolien terrestre	0
MM Méthanisation : Biométhane injecté	0
MM Hydraulique	0
🛮 🔻 Solaire photovoltaïque	28
🛮 🗗 Solaire thermique	18
🛮 🗗 Bois énergie chauffage urbain (chaleur)	0
🛮 🗗 Bois énergie chaufferies agricoles et industricelles (chaleur)	0
🛮 🗗 Bois énergie chaufferies collectives (chaleur)	0
🛮 🗗 Bois énergie bois des ménages	983
🛮 🗗 Bois énergie bois des ménages	0
🛮 🔻 Géothermie profonde	0
Production énergie renouvelable annuelle	1 029







## **Eolien**

Suite à une étude réalisée il y a 3 ans et présentation au Conseil Municipal, celui-ci a voté défavorablement par rapport à un projet d'implantation. Nous ne retenons pas cette énergie en ZAER.



## Méthanisation

Le potentiel est partiellement contraint. Nous ne retenons pas cette énergie en ZAER.

## Chaleur fatale

Le potentiel est inexistant. Nous ne retenons pas cette énergie en ZAER.



# Géothermie de surface sur nappe et sonde

Il existe un potentiel sur la commune pour le développement de la géothermie sur sonde. Nous proposons de retenir cette énergie en ZAER sur la globalité de la commune. Le potentiel sur nappe est contraint.

Idée: Fournir une documentation et un support technique à chaque nouvelle demande de permis de construire.



# Hydroélectricité

Le potentiel d'exploitation de la hauteur de chute d'eau, située en sortie de l'étang du Coin est très faible, voire inexistant. Nous ne retenons pas cette énergie en ZAER.





# Bois énergie

La commune accorde 10 à 15 lots d'affouage et est apporteuse de ressources bois. Tant pour le secteur public que privé, nous retenons de classer cette énergie pour l'ensemble des zones urbaines en ZAER.





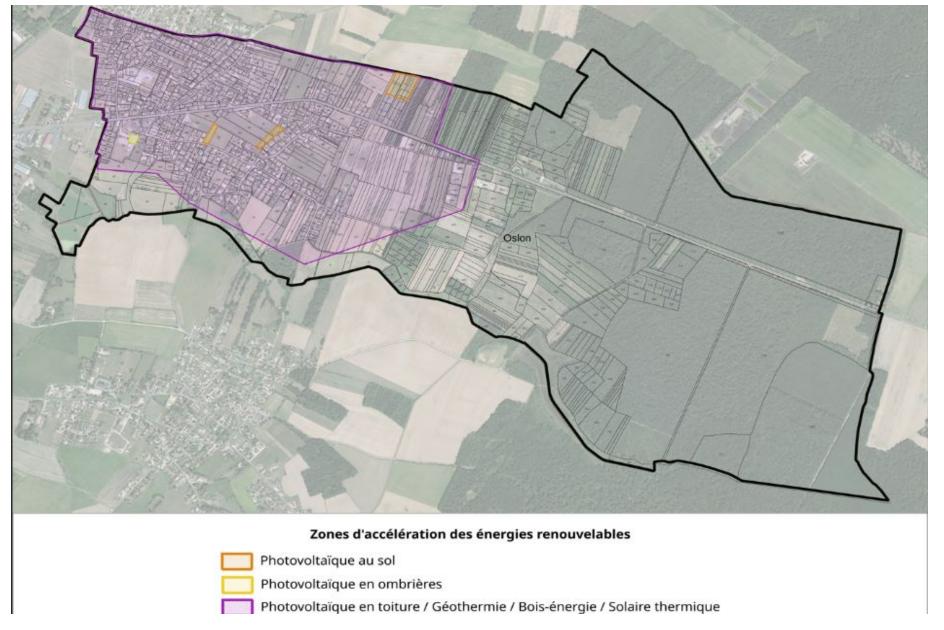
# Panneau photovoltaïque et solaire

Une quarantaine de maisons sont équipées de panneaux photovoltaïques (toiture et 1 au sol) ou solaires thermiques. Un parking de 1500 m² pourrait être support à l'implantation d'ombrières.

Concernant le secteur public et privé, nous retenons de classer cette énergie pour l'ensemble des zones urbaines en ZAER et de cibler en particulier les bâtiments publics, agricoles et de la zone d'activités.



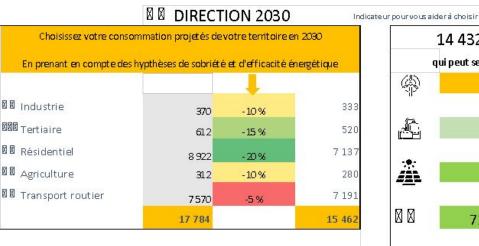
# En synthèse à OSLON

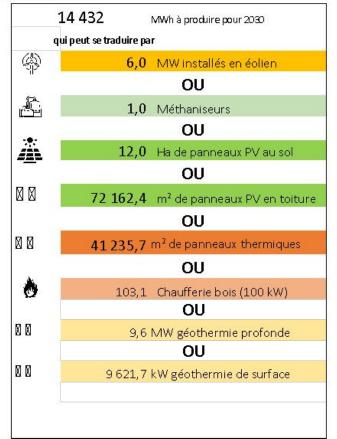


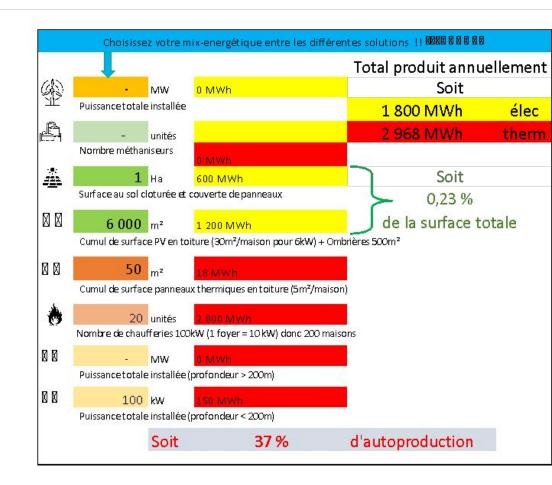




## Résultat à OSLON (simulation)











# **Echanges**

# Questions - réponses





# Merci pour votre participation

Partageons ensemble un verre de l'amitié





## **Annexes**





L'atlas des énergies renouvelables permet de connaître le potentiel ou/contraintes par filières :

Photovoltaïque au sol

Photovoltaïque en toitures et ombrières

**Solaire thermique** 

Il est proposé de classer toute la zone d'activité

**Eolien** 

Méthanisation

Géothermie

Micro-hydroélectricité

Il est par ailleurs important de tenir compte du potentiel de développement pour la filière :

Bois énergie



## D'accélération des énergies renouvelables

#### Agrivoltaïsme

Dernier point important, la loi d'accélération des ENR permet de définir précisément l'agrivoltaïsme, dans son article **Art. L. 314-36**: Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.

A noter qu'un recensement des friches agricoles est en cours à l'échelon départemental, mené par la Chambre d'Agriculture, dont les conclusions seront remises prochainement.

